

## **Communiqué de presse**

Mardi 17 janvier 2023 à 18h30 au Palais du Travail, 9 place Lazare Goujon, VILLEURBANNE

Conférence débat avec **Maxime Combes**

Economiste, figure d'Attac France, spécialisé dans les politiques climatiques et énergétiques, contributeur de Bastamag et de l'Observatoire des Multinationales.

### **Les accords de libre échange et leurs impacts sur les politiques locales (alimentation, restauration collective, agriculture, transition énergétique...)**

Conférence organisée par Attac Rhône

Un **accord de libre-échange de l'Union européenne** est un traité de droit international bilatéral entre l'Union européenne d'une part et un État ou une organisation internationale tiers d'autre part. Cet accord permet la réalisation d'un espace de libre-échange sans droits de douane, ni restriction quantitative à l'importation.

De nombreux accords de libre échange existent déjà, certains sont en vigueur, d'autres en cours de signature, ou de négociation ou bloqués.

Enjeu d'aujourd'hui: stopper l'accord UE-MERCOSUR

A l'heure actuelle, un millier de collectivités territoriales (Régions, Départements, Villes, Communautés de communes) ont émis des vœux contre l'application des accords de libre échange sur leur territoire. C'est donc dans ce cadre, pour encourager les élus de Villeurbanne à rejoindre ces collectivités, que nous organisons cette soirée avec Maxime Combes.

Au moment où les promesses de relocalisation et de régulation de la mondialisation, pourtant indispensables à nos territoires, sont progressivement mises en sourdine, l'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Vénézuéla), est encore loin d'être enterré. Pourtant, lorsqu'elles sont consultées, les opinions publiques le rejettent largement. .

Plutôt qu'approfondir l'expansion d'un marché mondialisé, néolibéral et insoutenable, et devoir faire face aux mesures xénophobes et nationalistes prises par de plus en plus de gouvernements, nous devrions choisir une autre voie : celle de la relocalisation écologique et solidaire, s'appuyant sur une forte solidarité internationale. Pour cela, les États, collectivités territoriales et populations doivent disposer des moyens législatifs, juridiques, fiscaux et économiques leur permettant de définir leurs besoins et la manière de les satisfaire. Les règles et institutions en matière de commerce et d'investissement doivent être profondément revues afin de protéger les secteurs qui portent sur les besoins fondamentaux (santé, logement, éducation, accès à l'eau, énergie et alimentation). La relocalisation ne signifie pas pour autant la fin de tout commerce international mais celui-ci doit dès lors être fondé sur la complémentarité, la coopération et la solidarité.

Il convient d'exiger clairement que l'accord UE-Mercosur soit purement et simplement abandonné, et que la politique commerciale européenne soit revue en profondeur.

**La relocalisation et la coopération écologiques et solidaires plutôt que la mondialisation et la concurrence néolibérales!**